Image not found or type unknown

# La loi et l'expression limitée

**Fiche pratique** publié le **08/04/2015**, vu **1200 fois**, Auteur : pierre-emmanuel

**La loi n'est pas le fruit de la volonté générale**

La loi n'est pas le fruit de la volonté générale car

1)ces lois sont élaborées dans des commissions par des gens qui ne sont pas élus.

2)Les lois sont aussi élaborées par le Conseil d'Etat dont les membres ne sont pas élus.

3)Les députés votent la loi et ils sont sensés nous représenter mais ils sont tenus par leur majorité, le vote est donc fortement orienté par la majorité et donc par le Président de la République qui a permis l'élection de cette majorité.

4)Le sénat n'est pas directement élu par le peuple.

In fine en théorie la loi est l'expression de la volonté générale mais en pratique c'est le P.R, le C.E, les commissions et les sénateurs dans une moindre mesure qui font la loi. C'est donc bien loin de la volonté générale.

Merci pour votre lecture, le droit c'est une passion avec de l'esprit critique sans modération.

**Pierre-emmanuel, pour des cours de méthodes et de droit en général, aide aux tds :**

Mail : juristeach75010@gmail.com

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés